



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025-SGAD/BE-172 en date du 2 septembre 2025 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement, présentée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vienne, concernant le projet d'aménagement de deux bassins versants tests sur les communes de Bonnes et Chauvigny par des techniques d'hydraulique douce afin de lutter contre les inondations par ruissellements.

Le dossier d'enquête comprenant un dossier de demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement déposé, avec le registre, en mairies de Bonnes et Chauvigny, sera mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs du **lundi 6 octobre 2025 (14h00) au vendredi 7 novembre 2025 (12h00) inclus** et consultable aux horaires habituels d'ouverture des mairies de Bonnes et Chauvigny.

Chacun pourra consigner ses observations sur l'un des deux registres présents en mairies de Bonnes et Chauvigny. Le commissaire-enquêteur **M. Jean-Paul BARBOT** siègera aux mairies de Bonnes et Chauvigny les :

- Chauvigny, siège principal d'enquête :
  - lundi 6 octobre 2025 de 14h à 17h
  - vendredi 7 novembre 2025 de 9h à 12h
- Bonnes :
  - vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h

En cas d'impossibilité majeure de M. BARBOT, le commissaire enquêteur suppléant désigné M. Pierre DOLLÉ poursuivra l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-Paul BARBOT, à la mairie de Chauvigny, siège principal de l'enquête, 1 rue du moulin Saint-Léger 86300 CHAUVIGNY, ainsi que sur l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr).

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<https://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « Actions de l'État – Environnement, risques naturels et technologiques – Enquête publique – DIG ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13h30 à 16h) sur un poste informatique.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera du délai d'un mois pour faire connaître ses conclusions motivées sur le dossier qui seront déposées en mairies de Bonnes, Chauvigny et à la préfecture de la Vienne (Secrétariat Général aux Affaires Départementales – Bureau de l'environnement) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<https://www.vienne.gouv.fr> - « Actions de l'État – Environnement, risques naturels et technologiques – Enquête publique – DIG »). Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées à Monsieur le Préfet (Secrétariat Général aux Affaires Départementales – Bureau de l'environnement).

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la déclaration d'intérêt général sera délivré par le préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de l'EPTB Vienne, représentée par Madame Marion FUSTEC, EPTB Vienne – Bâtiment Galiléo - 20 rue Atlantis - Parc Ester Technopole 87068 Limoges Cedex, tél: 05.86.16.10.74, mél: [m.fustec@eptb-vienne.fr](mailto:m.fustec@eptb-vienne.fr).